

(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	(F)
NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	LIMITES (pièces, à moins d'indication contraire)	FACTEUR DE CONVERSION (verges carrées par unité, à moins d'indication contraire)	TRANSFERT	REPORT/UTILISATION ANTICIPÉE (dont pas plus de () % doivent être consacrés à l'utilisation anticipée)
11	Culottes, pantalons et jeans, pour dames et fillettes, décrits entièrement ou principalement d'après le poids du coton, les fibres chimiques, la laine ou les mélanges de ces fibres. Les définitions de ces produits sont identiques à celle de l'article (10) ci-dessus.	1979 : 935,000 1980 : 991,100 1981 : 1,050,566	1.70	5%	10% (5)

Note explicative:

(1) Les limites indiquées à la colonne (C) ne doivent être augmentées de plus de 11 pour cent au moyen d'un transfert, d'un report et d'une utilisation anticipée.